



# Recul du trait de côte

## Quels impacts et enjeux pour Saint-Quay-Portrieux ?

---



SAINT-QUAY  
PORTRIEUX



# CONTEXTE



# Le littoral français

**L'érosion côtière touche déjà 20 % du littoral français.** Un phénomène qui va s'accentuer avec le réchauffement climatique et l'action humaine.

1960 – 2010 : 30 km<sup>2</sup> de terres perdues  
soit l'équivalent d'un terrain de foot tous les 4 ou 5 jours.

France Métropolitaine :

**5 500 km**  
de linéaire côtier

**30 %**  
du linéaire artificialisé

**20 %**  
du linéaire en recul



Bandé littorale :

- Densité de population 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale
- + 45 % de constructions entre 1990 et 2020.

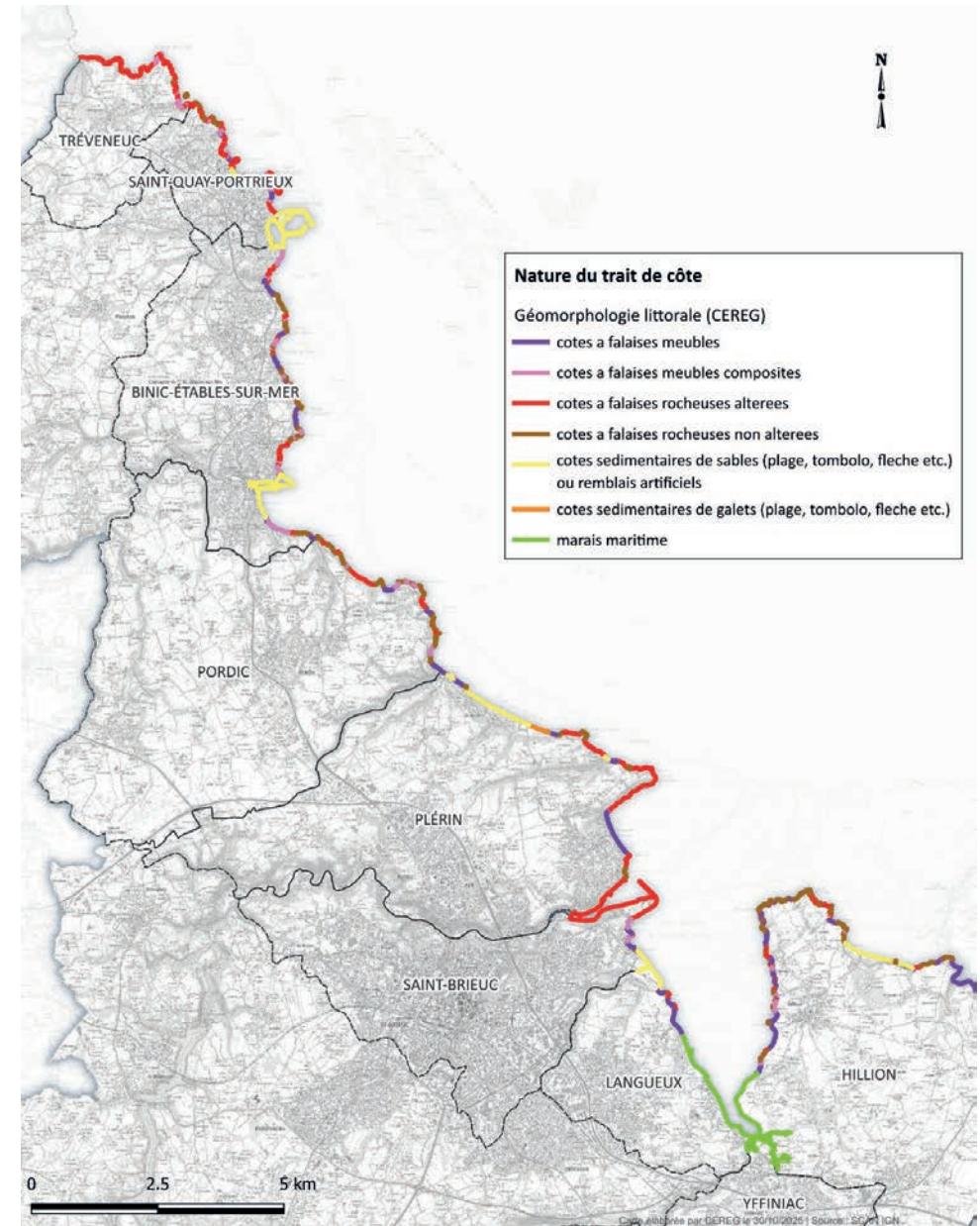
# Le contexte local

## Saint-Brieuc-Armor Agglomération :

- 84 km de linéaire côtier
- 38 % du linéaire artificialisé

## Bandé littorale – 100m

- 4 400 habitants résidents
- 77,5 km de routes
- 113 km de réseaux (AEP, EU)
- 52 km de GR34



## Saint-Quay-Portrieux :

- 11 km de linéaire côtier
- Alternance de falaises et de plages sableuses
- Forte urbanisation

### Bandé littorale – 100m

- 700 habitants résidents
- 8,8 km de routes
- 15 km de réseaux (AEP, EU)
- 5 km de GR34



Plage de La Comtesse  
Saint-Quay-Portrieux



# TRAIT DE CÔTE



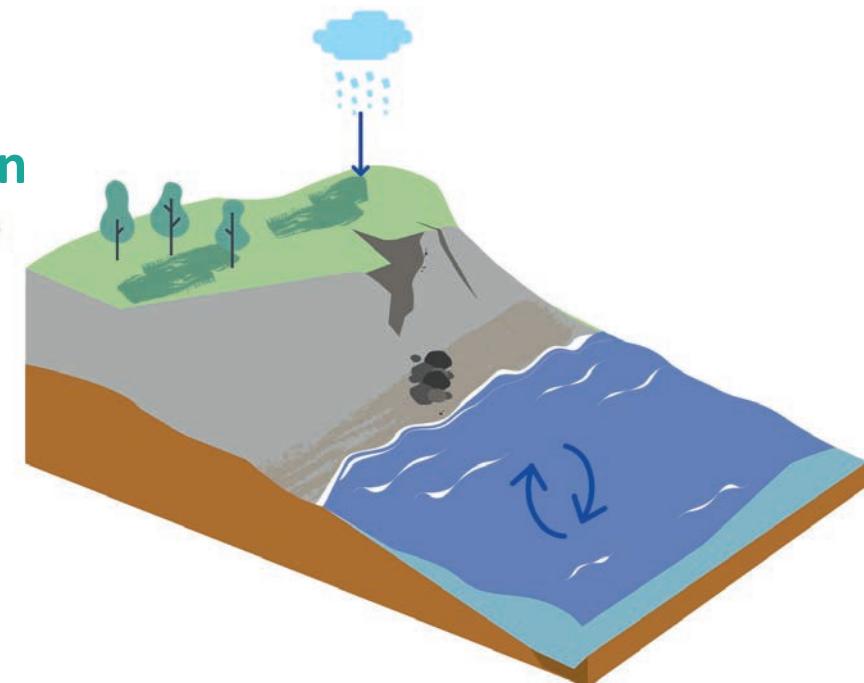
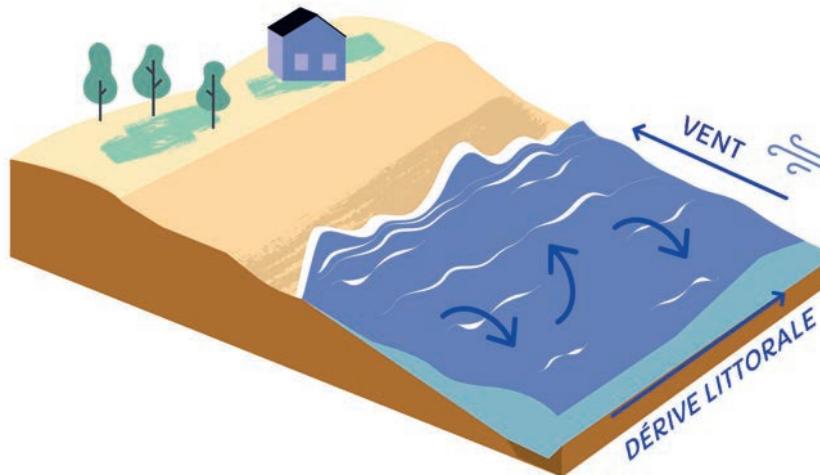
# L'érosion côtière : de quoi parlons-nous ?

Un phénomène naturel d'origine marine (marées, vagues, courants) et d'origine continentale (intempéries, précipitations, ruissellement). Il est amplifié par le changement climatique.

Conséquences :

- Le trait de côte recule
- Risques pour les activités humaines, les habitations, les infrastructures installées au bord du littoral

**Recul du trait de côte :**  
**combinaison de l'érosion et de la submersion**

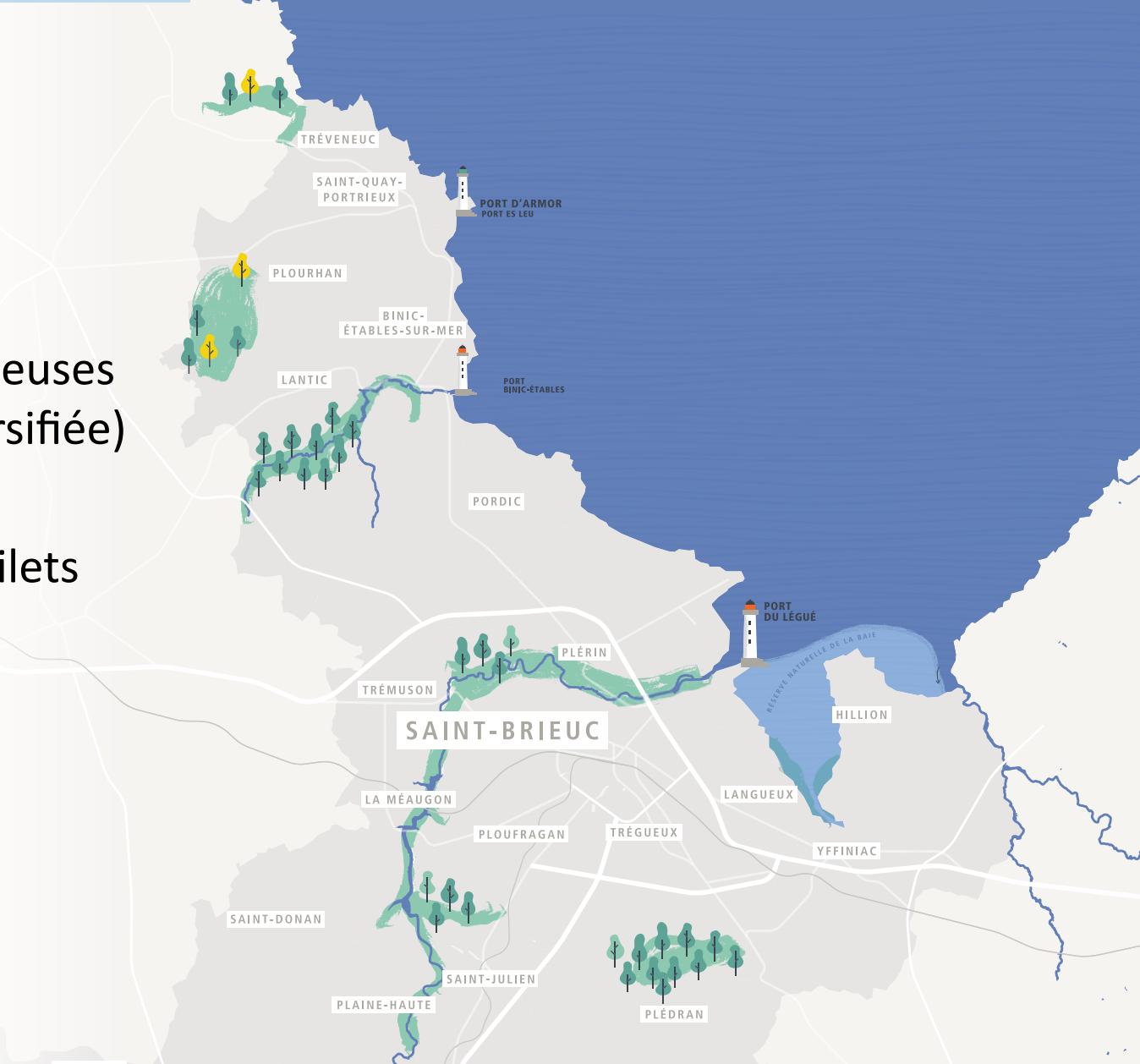


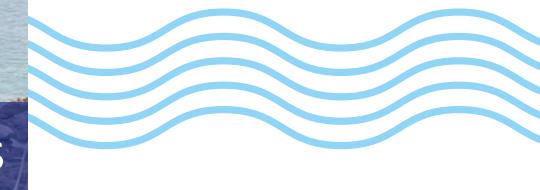
# Et sur notre territoire ?



Dans la baie de Saint-Brieuc,  
le paysage est fait de :

- Côtes sableuses, meubles, rocheuses altérées (géomorphologie diversifiée)
- Nombreux ouvrages : murs de soutènement, enrochements, filets plaqués...





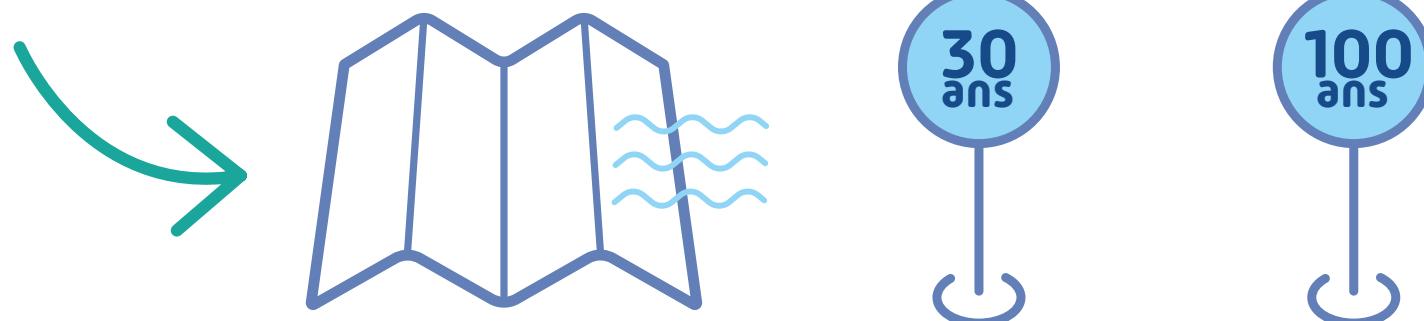
# LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE



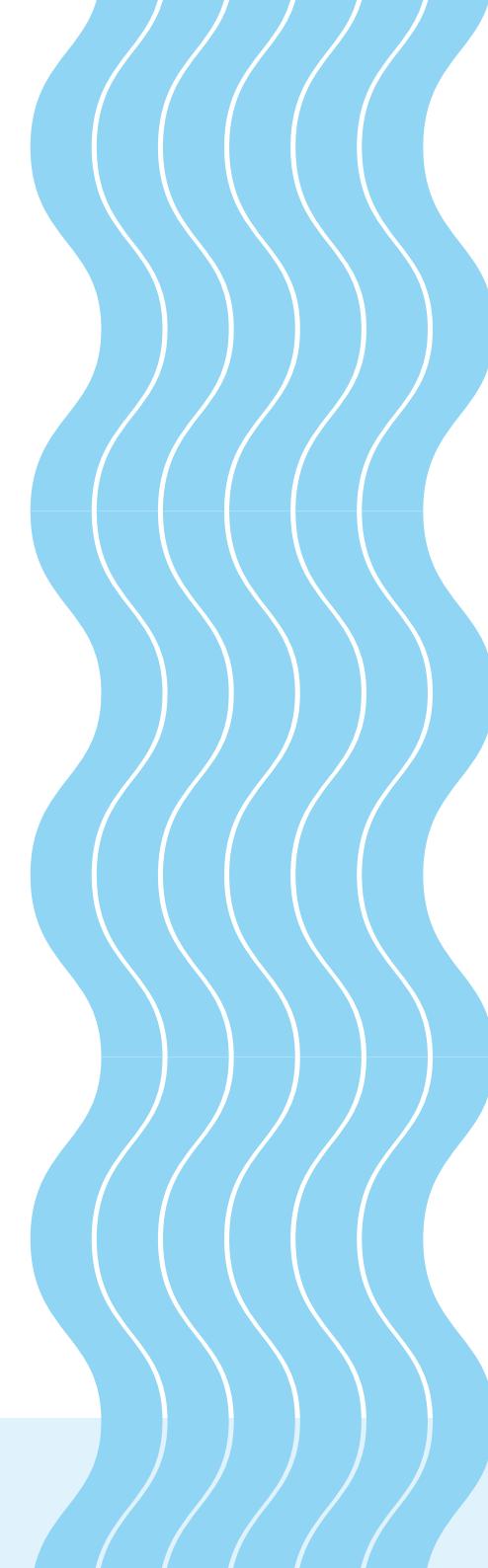
# Quel est le contexte réglementaire ?

**Loi Climat et Résilience** : Elle introduit (entre autres) des dispositions urbanistiques afin de prendre en compte le recul du trait de côte sur les communes sensibles à l'érosion côtière.

Les Décrets identifient les communes et mettent à jour régulièrement la liste de celles qui doivent **réaliser une cartographie d'évolution du trait de côte à 30 ans et à 100 ans**.



**Objectif : observer et se projeter dans le futur**



Mais le trait de côte ne se limite pas aux frontières administratives : étude cartographique menée à l'échelle de l'intercommunalité.

### **Saint-Quay-Portrieux :**

- Commune non couverte par un Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation (PPRLI)
- Intégrée au décret en avril 2022
- Obligation d'élaborer une carte locale

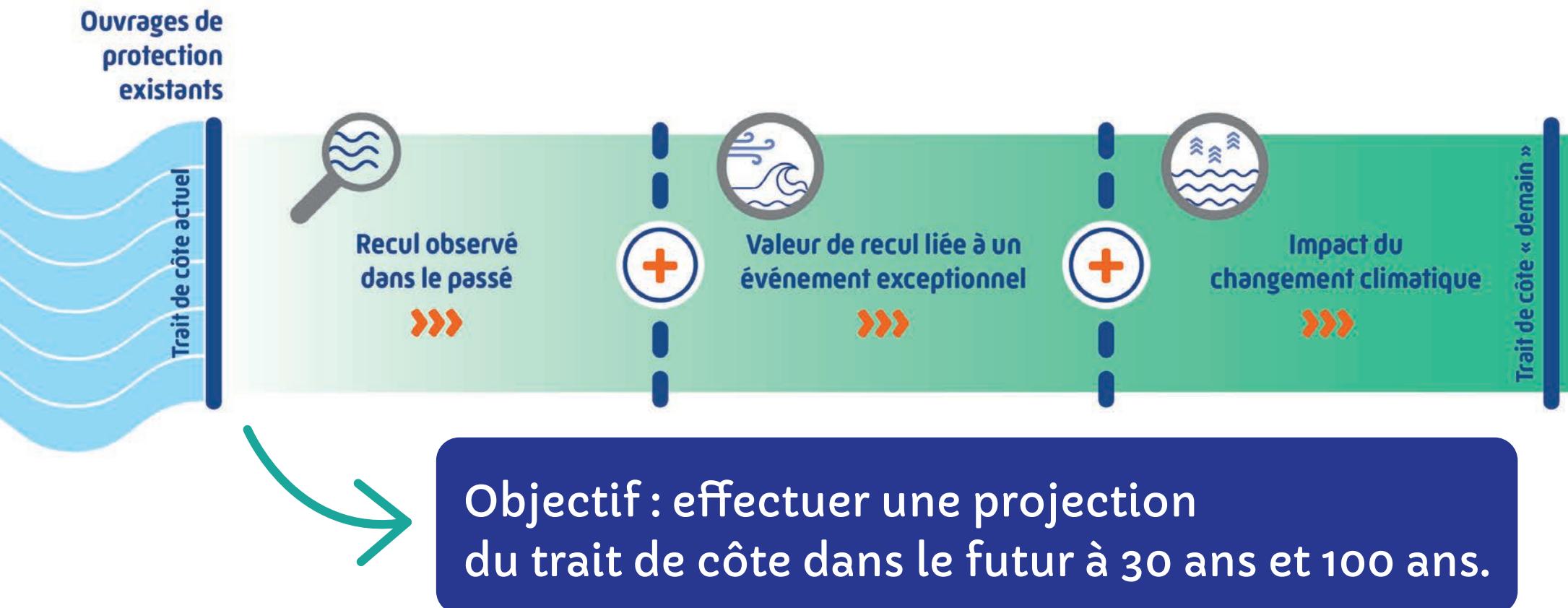
# CARTOGRAPHIES



# Comment ces cartographies sont-elles réalisées ?

## A. Ce qui est pris en compte : Déclinaison locale des données nationales

- Diagnostic réalisé à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté.
- Accompagnement du bureau d'étude par les communes sur le terrain.

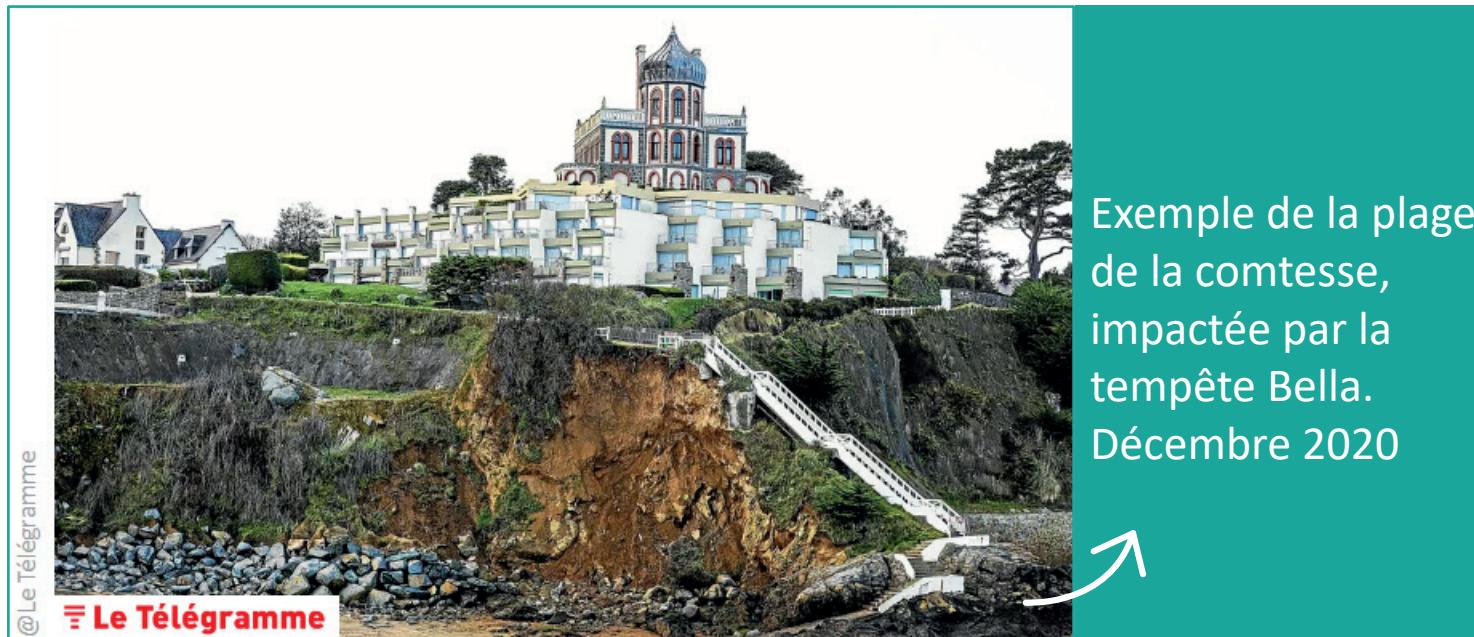


## B. Choix du scénario médian\* pour les communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération

\*Projection correspondant à la tendance la plus probable d'évolution du littoral.

Il tient compte des :

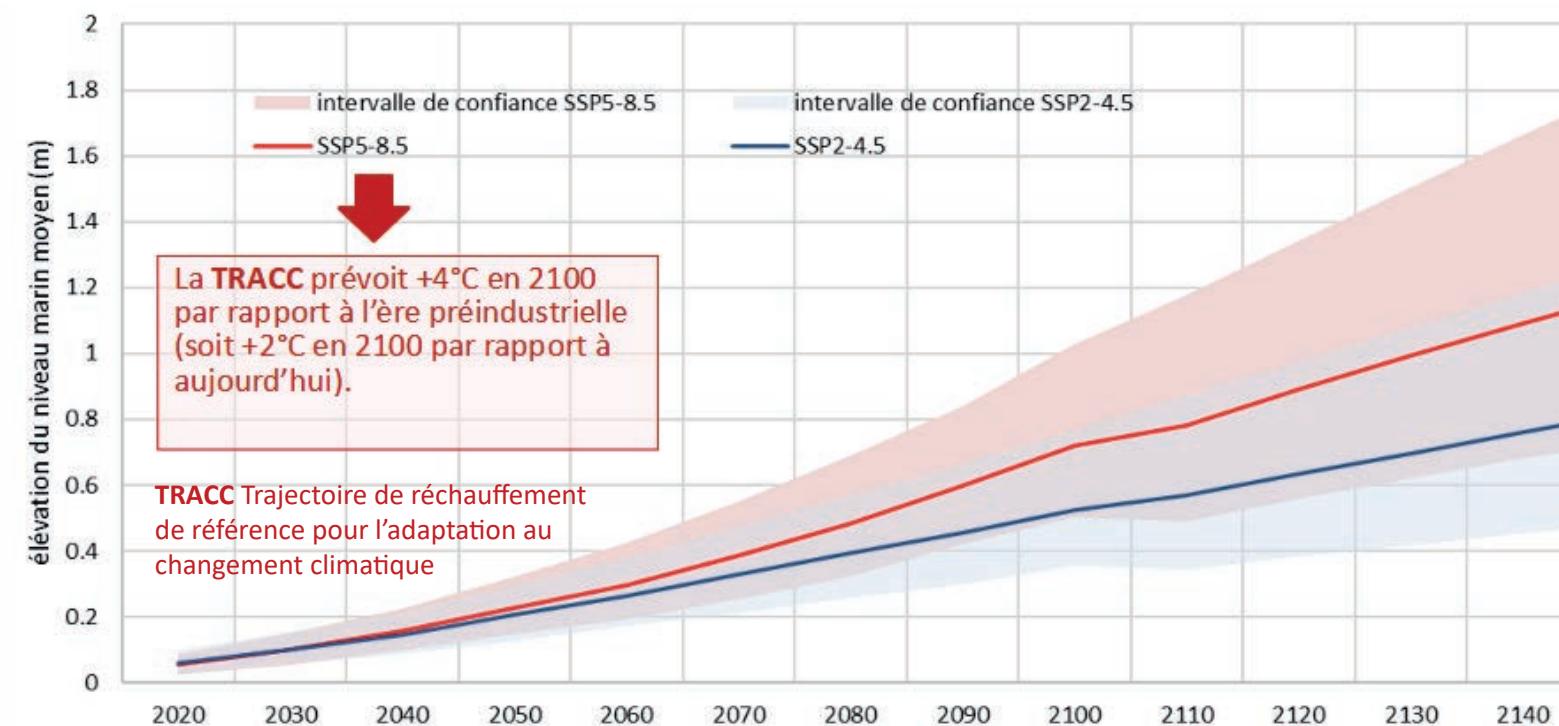
- Facteurs naturels qui vont s'amplifier : l'érosion, l'impact du changement climatique, les tempêtes.
- Facteurs humains : aménagements et constructions.



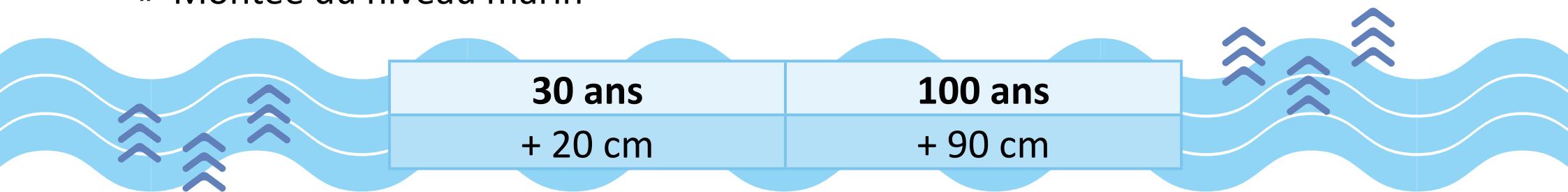
## C. Impacts du réchauffement climatique

» +4°C à 2100

Projection de l'élévation du niveau moyen marin par rapport à la moyenne 1995 - 2014 en Manche Ouest



» Montée du niveau marin



## D. Notion de pérennité des ouvrages

Pérennité d'un ouvrage : prise en compte de son efficacité face au recul du trait de côte.

Critères :

- Durabilité
- Coût de maintien, de ré-hausse...
- Efficacité future - contexte de changement climatique, de ré-hausse du niveau marin
- Analyse des enjeux protégés



*Port en eaux profondes de Saint-Quay-Portrieux*

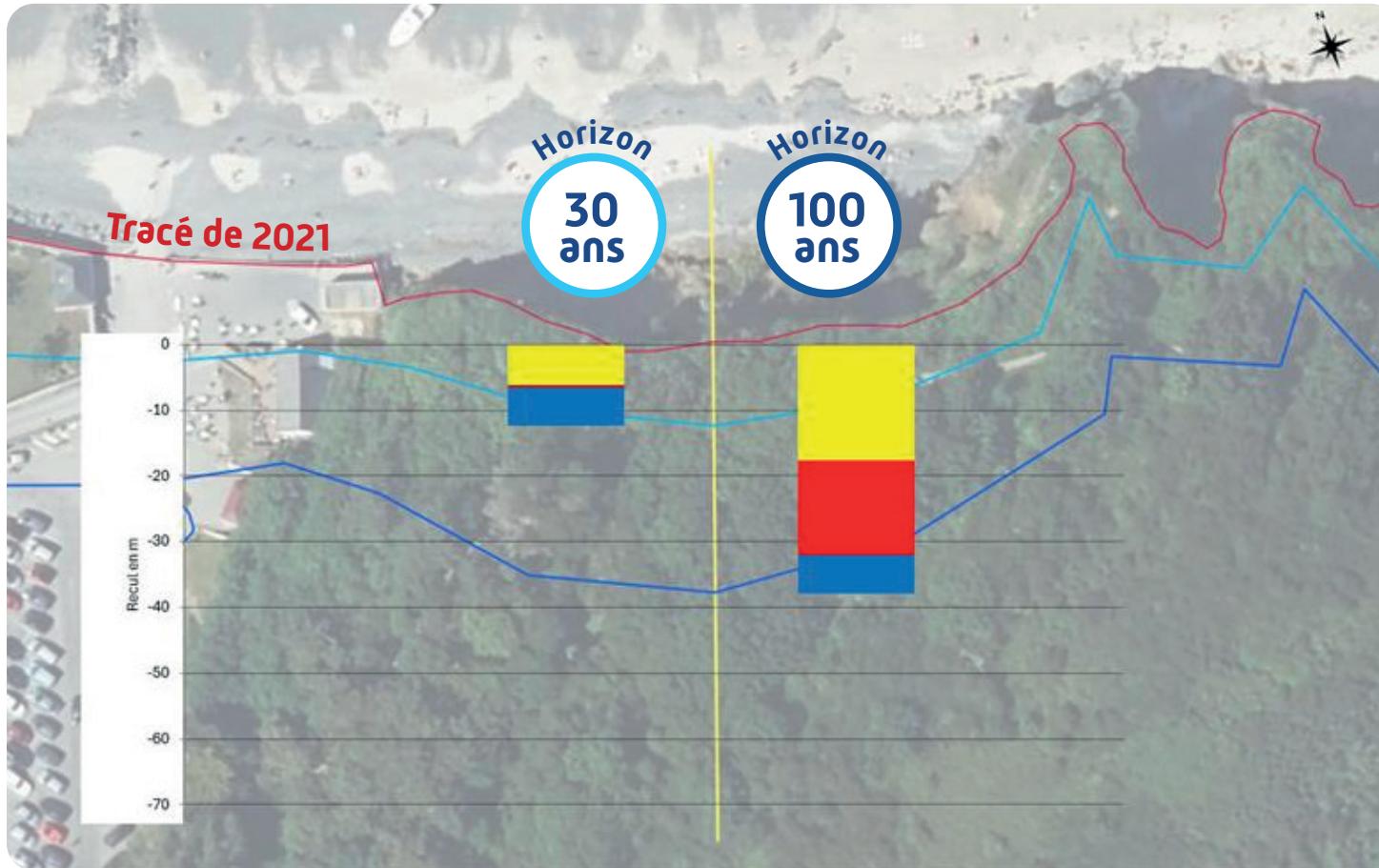
### Ouvrage non pérenne

≠ Destruction de l'ouvrage  
Gestion actuelle maintenue et future réfléchie dans le cadre de la Stratégie Littorale à venir.

### Ouvrage Pérenne

Entraîne la fixation du trait de côte  
Engagement du gestionnaire obligatoire

# Cartographie du scénario



# Quelles conséquences sur l'urbanisme ?

## Les cartographies seront intégrées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Introduction ou adaptation de nouveaux outils :

- **Droit de préemption** pour l'adaptation au recul du trait de côte.
- **Coûts de démolition et de remise en état** à la charge du propriétaire, versés à la Caisse des Dépôts et consignations avant Permis de Construire.
- **Contrat de bail réel immobilier de longue durée** pour l'utilisation des terrains situés dans les zones exposées.
- **Information acquéreur locataire** complétée par l'exposition des biens au recul du trait de côte.

Trait de côte actuel

Construction existantes

Projet de construction

Vente des biens récents



30  
ans

Extension (démontable) et adaptations possibles (sans augmentation de la capacité d'habitation).



100  
ans

Pas de disposition dans la loi.

Pas de nouvelles constructions. Exceptions pour les services publics et activités économiques (si démontable).

- Consignation financière pour démolition.
- Démolition si la sécurité n'est pas assurée.

Droit de préemption pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte.

Possibilité d'appliquer ce droit de préemption si délibération locale

Ces outils et règles ne seront opposables et mobilisables que lorsque les cartes auront été intégrées dans le PLUi.

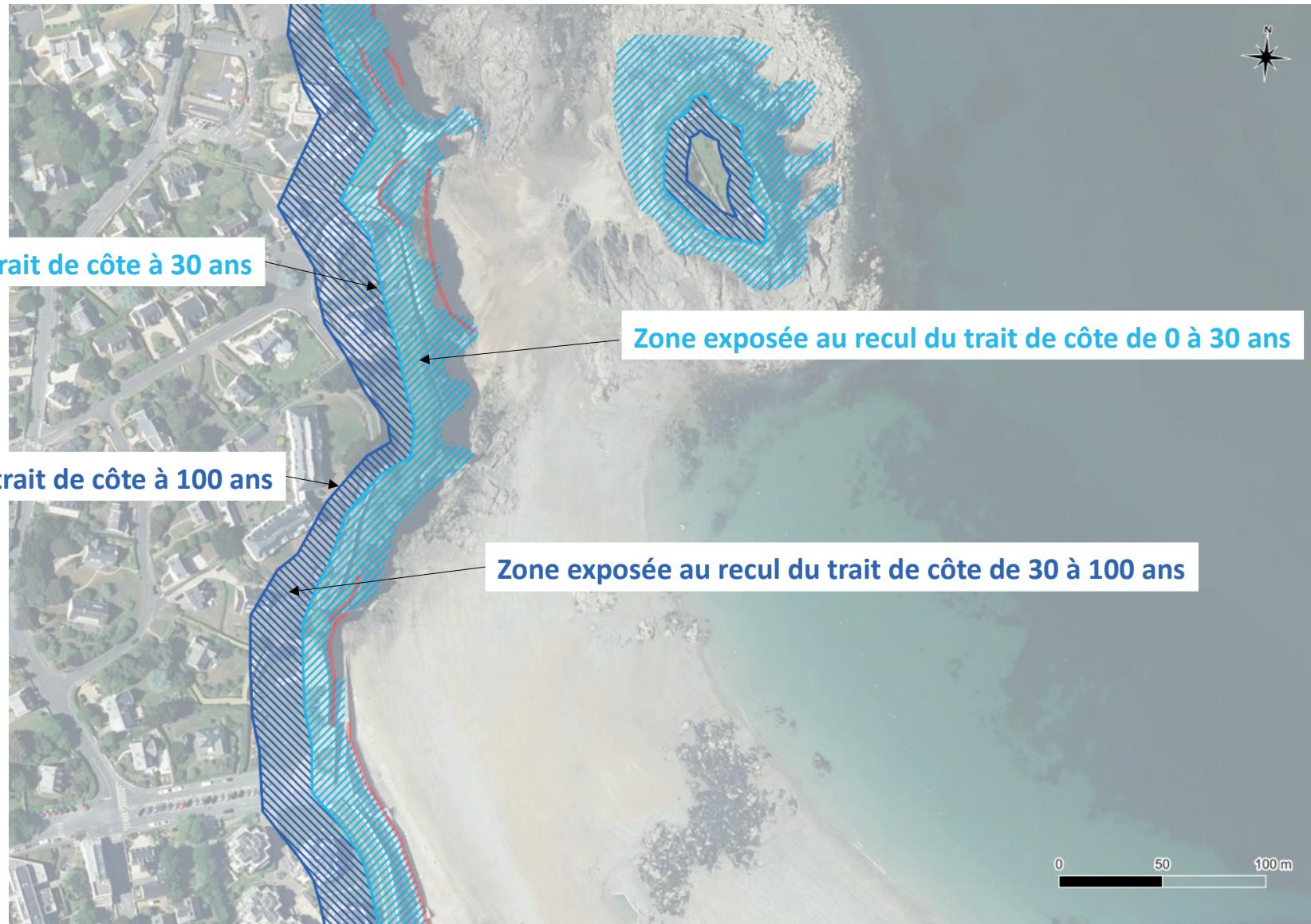
# Les cartes de préfiguration = le porter à connaissance

- Les cartes vont être annexées au PLUi prochainement (en information) et seront visualisables sur la cartographie du Géoportail de l'urbanisme.
- Les cartes sont valables tant que les zones exposées au recul du trait de côte ne sont pas intégrées dans le zonage et le règlement du PLUi (2027/2028).
- Sursis à statuer mobilisable, article L.121-22-3 du code de l'urbanisme (= suspend la réponse de la mairie jusqu'à l'intégration des zones dans le PLUi).
- Application possible du R.111-2 du code de l'urbanisme : permet de refuser une autorisation d'urbanisme sur la base d'un risque connu.



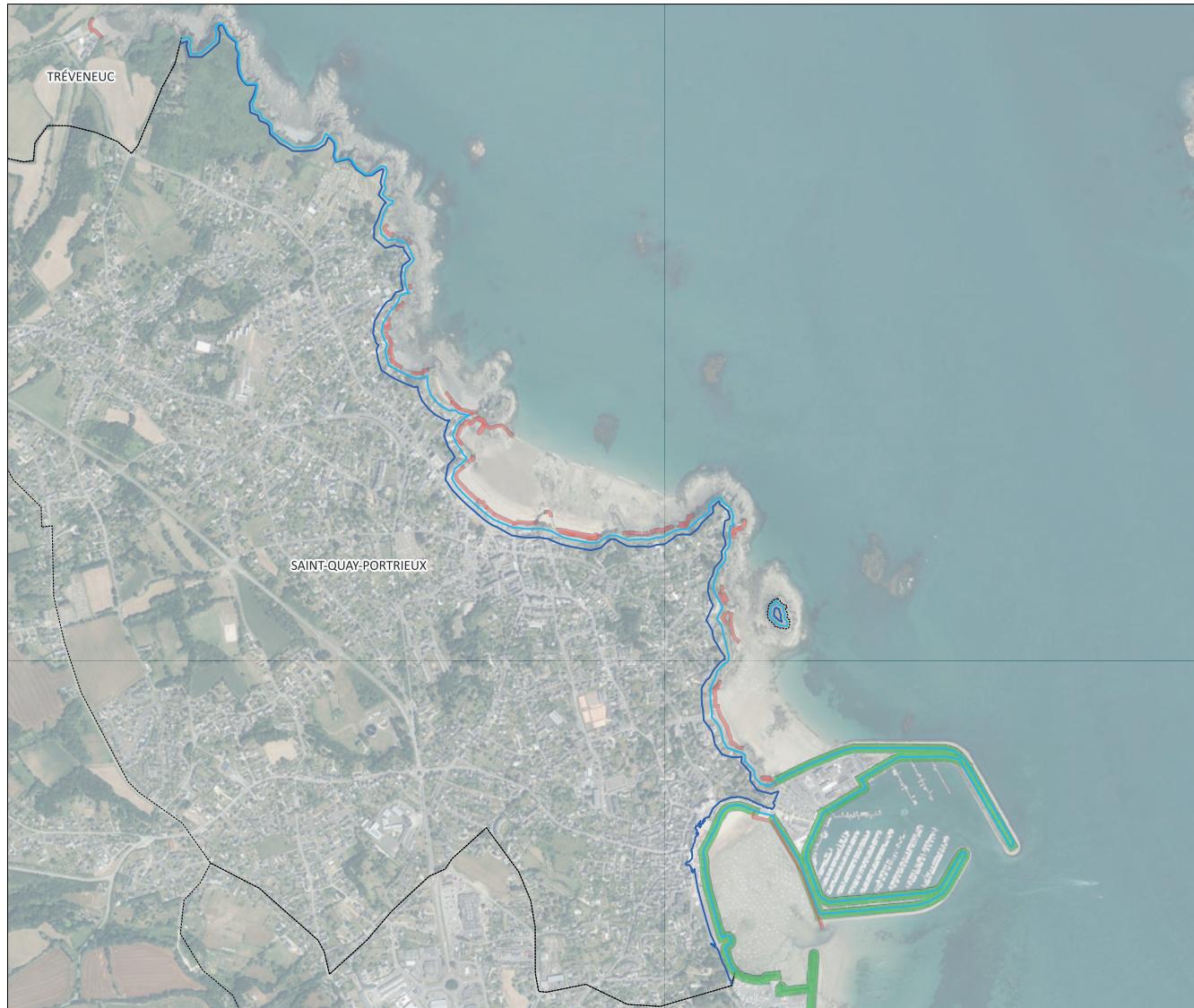
## Clé de lecture

### La plage de la comtesse



# Cartographies de préfiguration du recul du trait de côte à 30 ans et à 100 ans

Cartes établies en novembre 2025



Carte élaborée par CEREG le 08/01/2026 | Source : BD TOPO IGN, Ortho IGN

Carte générale  
[Saint-Quay-Portrieux ]

Projections du trait de côte  
— Scénario médian à 30 ans  
— Scénario médian à 100 ans

#### Ouvrages littoraux

Statut de pérennité

- Non pérenne
- Pérenne à 30 ans





**Projections du trait de côte**

- Scénario médian à 30 ans
- Scénario médian à 100 ans

**Ouvrages littoraux**

**Statut de pérennité**

- Non pérenne
- Pérenne à 30 ans





Carte élaborée par CEREG le 01/12/2025 | Source : BD TOPO IGN, Ortho IGN

Carte n°5 / 7  
[Saint-Quay-Portrieux ]

**Projections du trait de côte**

- Scénario médian à 30 ans
- Scénario médian à 100 ans

**Ouvrages littoraux**

**Statut de pérennité**

- Non pérenne
- Pérenne à 30 ans



0 100 200 m

- » Anticiper pour mieux se préparer
- » Engager des stratégies adaptées aux réalités locales

**Lancement de la stratégie locale actée  
lors du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025.**